

LE CONTEXTE

Différentes réglementations intègrent la gestion des eaux pluviales, que ce soit dans la compétence assainissement, dans la limitation des apports vers le réseau de collecte, la prévention des risques d'inondation ou encore, l'aspect qualitatif rendant obligatoire la gestion de l'eau à la parcelle. D'autre part, la situation de stress hydrique touchant plusieurs régions et depuis plusieurs années tend à rendre nécessaire la récupération, l'orientation et la gestion des eaux de pluie en vue de leur infiltration et/ou de leur utilisation.

RÉSUMÉ COURT

Cette formation vous permettra d'acquérir les connaissances sur la réglementation et les techniques alternatives des eaux pluviales, vous permettant de cerner les attentes, de concevoir un projet en vous adaptant au contexte réglementaire et en mettant en application une gestion et valorisation globale de l'eau à la parcelle, le tout dans une démarche écologique de prévention de la ressource en eau.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Appréhender l'objet "eau de pluie" et connaître ses caractéristiques physiques et chimiques.

Connaître le contexte réglementaire applicable à la gestion de l'eau de pluie.

Apprendre les différentes techniques de gestion d'eau de pluie.

Savoir établir le volet "gestion de l'eau de pluie" d'un permis de construire.

Connaître tous les aspects de la gestion globale de l'eau à la parcelle.

PUBLICS CONCERNÉS

Agences d'architecture / Paysage / Urbanisme, bureaux d'études, maîtres d'oeuvre, maîtres d'ouvrage, bailleurs sociaux.

PRÉ-REQUIS

Etre architecte, paysagiste, urbaniste (en libéral ou salairé), ingénieur ou technicien du bâtiment avec



08/12/2020

GESTION DES EAUX PLUVIALES : techniques alternatives et récupération de l'eau c
pluie à MORHANGE



une expérience en construction.

PÉDAGOGIE

Dualité théorie/pratique : apports théoriques sous forme de vidéo-projection ; exercices pratiques d'application et de validation à partir de cas concrets et de cas proposés par les participants. Travail individuel de réflexion sur un cas concret et travail collectif sur une problématique proposée par les stagiaires.

VALIDATION DE LA FORMATION

Emargement par demi-journée - Attestations de présence et de fin de formation. Attestation de validation des acquis.

PROGRAMME

Accueil et "Technique de l'axe" : Echanges sur les connaissances et les attentes des participants

Le contexte réglementaire Les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales

Etude de cas à partir d'une demande de permis de construire

Atelier "Boîte à idées" : échanges sur la conception des ouvrages

Ouverture sur la gestion globale de l'eau à la parcelle : eaux usées, eaux pluviales, aménagement végétalisés

Atelier "Accélérateur de projet" : analyse et échange d'une problématique soulevée par un participant

Conclusion : tour de table, bilan de la journée

INTERVENANTS

Solène CHEREL, responsable projets et développement au bureau d'études AQUATIRIS

Véronique GALMICHE ou Nadège HUSSON, modératrices

ORGANISME DE FORMATION



08/12/2020

**GESTION DES EAUX PLUVIALES : techniques alternatives et récupération de l'eau c
pluie à MORHANGE**



CLASSE 4 - 12 grande rue, 55140 BUREY-LA-CÔTE

"déclaration d'activité enregistrée sous le n° 41 55 00330 55 auprès du préfet de région lorraine".

Organisme référencé au DATA DOCK - Siren : 493 114 375 - APE : 8559A - Société Coopérative à
Responsabilité Limitée régie par la loi du 10 septembre 1949

CONTACT

Inscription jusqu'au 30 novembre 2020. Véronique Galmiche, Associée gérante | 03 29 90 86 00 |
vega.architecte@free.fr

DATE(S) FORMATION

mardi 8 décembre 2020

DURÉE DE LA FORMATION ET HORAIRES

1 journée de 7 heures | De 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

LIEU DE LA FORMATION

DOMOFUTURA, Route Nationale 74 - 57340 MORHANGE. Les salles sont accessibles aux PMR.

COÛT DE LA FORMATION

Le coût pédagogique de la formation s'élève à 360 € (Net de taxe) *

* Repas non compris



08/12/2020

GESTION DES EAUX PLUVIALES : techniques alternatives et récupération de l'eau de pluie à MORHANGE



FICHE D'INSCRIPTION

ORGANISME

Raison sociale :

Adresse complète :

Téléphone :

Activité :

N° siret :

Organisme collecteur ou paritaire agréé :

(fond d'assurance formation)

Courriel :

Effectifs :

Code NAF :

PARTICIPANT

Civilité :

Nom :

Qualification :

Courriel au sein de l'organisme :

Régime alimentaire spécifique :

Niveau de connaissances par rapport à la thématique traitée sur une échelle de 1 (aucun) à 10 (expert) :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

Coût pédagogique	360 €
Repas jour 1	20 €
Total	380 €

Je m'inscris à la formation "GESTION DES EAUX PLUVIALES : techniques alternatives et récupération de l'eau de pluie à MORHANGE" (mardi 8 décembre 2020) et je joins un chèque de 380 € net de taxe à l'inscription.

j'accepte de recevoir des informations concernant les formations de Classe 4

Bon pour accord, à le Signature et cachet :

Un contrat de formation sera établi après inscription et versement du montant de la formation.

Annulation de l'inscription Toute modification ou annulation de l'inscription devra être formulée par écrit au plus tard 2 semaines avant le début de la formation. Toute annulation intervenant moins de 15 jours avant le début de la formation sera facturée d'un montant forfaitaire de 30% du coût total de la formation. Par ailleurs, tout stage commencé est dû dans son intégralité. En cas de dédit par l'employeur consécutif à un cas de force majeure justifié, CLASSE 4 se réserve le droit de facturer 50% du montant total de la formation à titre d'indemnité forfaitaire.

